

MODALITÉS D'ADMISSION DES ÉTUDIANTS EN MASTER 1 MEEF A L'ESPE LILLE NORD DE FRANCE POUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2019-2020

Conformément à la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence – Master – Doctorat, l'ESPE Lille Nord de France fixe des capacités d'accueil dans les quatre mentions du Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (mentions 1^{er} degré, 2nd degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation) et met en place une sélection, selon des modalités différentes en fonction de la mention choisie, pour l'entrée en première année de Master MEEF.

L'inscription se déroule en deux temps :

1. une candidature à la mention de Master (qui ne vaut ni inscription ni réservation d'un site particulier)
2. une fois la candidature retenue, et uniquement dans ce cas, inscription et choix du site de rattachement pédagogique selon les modalités définies ci après.

1) Candidature en Master 1 : procédure et critères d'admission

Pour les étudiants primo arrivants :

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en première année de master 1^{er} degré, 2nd degré ou encadrement éducatif doivent candidater selon les modalités et aux dates précisées ci dessous pour chaque mention. Selon les parcours de la mention il existe une ou deux campagnes de candidature (le détail des périodes de candidature est affiché sur le site internet de l'ESPE)

Les inscriptions se dérouleront du 8 au 19 juillet 2019 pour les étudiants ayant candidaté lors de la première campagne et du 19 au 30 août 2019 pour ceux ayant candidaté lors de la seconde campagne.

Les étudiants qui souhaitent s'inscrire en master 1 Pratiques et ingénierie de la formation pourront s'inscrire du 8 au 19 juillet et du 19 août au 31 octobre 2019 en veillant à la date de début des cours pour le parcours souhaité.

L'admission en première année de Master s'opère, selon les mentions, soit par une épreuve écrite soit sur dossier.

L'inscription définitive dans les différentes mentions du Master MEEF est conditionnée soit par l'obtention d'un diplôme de licence soit par l'acceptation d'un dossier de demande de validation des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP).

Pour les étudiants doublants :

En accord avec le règlement des études, seront autorisés à se réinscrire :

- les étudiants n'ayant pas validé le master 1 en une seule année mais ayant témoigné d'une assiduité régulière aux enseignements et ayant validé au moins 20 ECTS
- les étudiants n'ayant pas validé le master 1 en deux années mais ayant témoigné d'une assiduité régulière aux enseignements et ayant validé au moins 40 ECTS

Les étudiants n'ayant pas acquis le nombre de crédits (ECTS) demandés et souhaitant se réinscrire, doivent en faire la demande par un courrier motivé à l'attention du directeur de l'ESPE, à envoyer au service de la scolarité centrale de l'ESPE, avant le 19 juillet 2019. Les demandes seront étudiées en commissions début juillet et fin août 2019

Pour chaque mention, les critères de sélection et capacités d'accueil sont définis ci dessous .



a) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention premier degré

La capacité d'accueil maximale en Master 1 MEEF mention premier degré est de 1224 places pour 2019/2020.

Un dossier de candidature numérique doit être déposé sur la plateforme e-candidat du site internet de l'ESPE entre le 1^{er} mars et le 15 avril 2019. Ce dossier est obligatoire et permet l'inscription à une épreuve écrite d'admission.

L'admission s'effectuera, également, par la prise en compte de cette épreuve écrite qui se présentera sous forme de questions à choix multiples (QCM) en français (40 questions) et en mathématiques (40 questions) et qui durera deux heures le samedi 27 avril 2019 matin. Les connaissances testées relèveront des contenus des programmes actuels de cycle 4. Il s'agira de vérifier les compétences disciplinaires de base en français et en mathématiques des candidats et qui sont des prérequis à l'entrée dans cette mention.

Une valorisation sera accordée aux candidats ayant suivi, au cours de la licence, un module de pré-professionnalisation aux métiers de l'enseignement. Une attestation de suivi du module devra être fournie par l'université d'origine et jointe au dossier de candidature.

L'admission pour les personnes soumises à la validation des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP) s'effectue par la réussite à l'épreuve écrite et par l'acceptation du dossier de demande VEEPAP en commission.

b) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention second degré

La capacité d'accueil maximale en Master 1 MEEF mention second degré est de 1350 places pour 2019/2020.

L'admission s'effectue par l'examen d'un dossier numérique à déposer sur la plateforme e-candidat du site internet de l'ESPE entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2019 pour la première campagne de candidature et entre le 17 juin et le 22 août pour les parcours concernés par la seconde campagne.

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- relevés de notes d'études supérieures ;
- détention ou réalisation d'une licence dans le même domaine disciplinaire que le parcours de Master MEEF envisagé ;
- pour ceux qui ont passé le concours, relevés de notes obtenues au concours ;
- une lettre de motivation personnelle et manuscrite (et ensuite numérisée pour être jointe au dossier numérique) de quatre pages maximum et reprenant les éléments suivants :
 - ✓ les motivations pour le métier
 - ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée
- le curriculum vitae.(identité, parcours scolaire et universitaire)
- certaines informations complémentaires peuvent être demandées en fonction du parcours choisi (informations précisées sur le site de l'ESPE)

Les critères d'examen des dossiers sont les suivants : adéquation du parcours préalable avec la formation demandée (formations et expériences), motivation en lien avec le métier envisagé, notes obtenues dans le cursus universitaire, qualité rédactionnelle et grammaticale du dossier.

c) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention encadrement éducatif

La capacité d'accueil maximale en Master 1 MEEF mention encadrement éducatif est de 60 places pour 2019/2020.

L'admission s'effectue par l'examen d'un dossier numérique à déposer sur la plateforme e-candidat du site internet de l'ESPE entre le 1^{er} avril et le 22 mai 2019.

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- les relevés de notes d'études supérieures ;
- pour ceux qui ont déjà passé le concours, relevés de notes obtenues au concours ;
- une lettre de motivation personnalisée manuscrite et numérisée de quatre pages maximum reprenant les éléments suivants :
 - ✓ les motivations pour le métier
 - ✓ les expériences scolaires, universitaires, professionnelles et personnelles en lien avec la formation envisagée
- le curriculum vitae.(identité, parcours scolaire et universitaire)

Un entretien pourra être éventuellement réalisé.

Les critères d'examen des dossiers sont les suivants : qualité rédactionnelle et grammaticale, notes obtenues dans le cursus universitaire, expériences et motivation en lien avec le métier envisagé.

d) Conditions d'admission en Master 1 MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation (PIF)

La capacité d'accueil maximale en Master 1 MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation est de 150 places pour 2019/2020.

L'admission s'effectue par l'examen d'un dossier numérique à déposer sur la plateforme e-candidat du site internet de l'ESPE entre le 15 mai et le 15 septembre 2019.

Le dossier doit contenir les éléments suivants :

- le dernier diplôme d'études supérieures obtenu
- une lettre de motivation personnalisée en fonction de la formation visée
- certaines informations complémentaires peuvent être demandées en fonction du parcours choisi (informations précisées sur le site de l'ESPE)

Les critères d'examen des dossiers sont les suivants : qualité rédactionnelle et grammaticale, dernier diplôme d'études supérieures obtenu, expériences et motivation en lien avec le métier envisagé.

2) Inscription en Master 1 : modalités d'affectation des étudiants

Afin de permettre une juste répartition des étudiants au regard des capacités d'accueil des sites de formation, l'affectation des étudiants dans les sites sera limitée aux capacités d'accueil de ceux-ci. L'affectation des étudiants dans les sites de formation sera réalisée à partir des demandes d'inscription, dans la limite du nombre d'inscriptions défini par site et des dates et heures d'inscription. La date et l'heure d'inscription établissent le rang de priorité d'inscription.

Les dates et heures des inscriptions sont enregistrées sur le site internet de l'ESPE pour une inscription en ligne. L'inscription est enregistrée sous réserve de réception du dossier complet, à la direction des études de l'ESPE, dans le délai de 8 jours suivant l'inscription.

Pour une inscription en présentiel, celle-ci est enregistrée et validée uniquement si le dossier est complet et le paiement réalisé.

La délivrance du certificat de scolarité et de la carte multiservices confirme la validation de l'inscription.

Seuls les étudiants se trouvant dans les situations suivantes pourront déposer une demande d'inscription écrite dans un site dont les capacités d'accueil sont atteintes :

- celles et ceux justifiant d'une activité professionnelle en CDI ou en CDD, d'une durée égale ou supérieure à 6 mois avec un temps de travail hebdomadaire supérieur à 10h, et ayant débuté au plus tard le 1^{er} juin 2019. Le lieu de travail doit être à proximité du site demandé
- celles et ceux ayant un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans à charge
- celles et ceux assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative à l'ESPE Lille Nord de France (sur étude du dossier)
- celles étant enceintes (sur justificatif médical)
- celles et ceux étant chargés de famille (sur justificatifs)
- celles et ceux s'engageant dans plusieurs cursus (sur proposition du directeur de composante)
- celles et ceux justifiant soit d'une reconnaissance de leur handicap par la MDPH soit d'une RQTH
- celles et ceux bénéficiant du statut de sportifs de haut niveau (sur étude des justificatifs et du dossier)
- celles et ceux bénéficiant du statut d'artistes (sur étude des justificatifs et du dossier)
- celles et ceux bénéficiant du statut étudiant – entrepreneur (délivré par le MESR)

Ces demandes particulières sont étudiées par la commission des responsables pédagogiques de site qui proposera au directeur de l'ESPE LNF l'affectation dans un site. Ces demandes doivent être faites au plus tard pour le 13 septembre 2019. Aucun changement de site ne sera accepté après cette date.

La capacité maximale d'accueil en Master 1 MEEF mention premier degré est fixée à 1224 places.

La capacité maximale d'accueil en Master 1 MEEF mention encadrement éducatif est fixée à 60 places.

La capacité maximale d'accueil en Master 1 MEEF mention pratiques et ingénierie de la formation est fixée à 150 places.

Les capacités maximales d'accueil en Master 1 MEEF mention second degré sont les suivantes :

Discipline	Capacité d'accueil
Allemand	35
Anglais	175
Arts plastiques	70
Bio génie Bio	35
Bio santé environnement	35
Documentation	35
Économie gestion	105
Éducation musicale	35
Éducation physique et sportive	385
Espagnol	140
Histoire géographie	210
Italien	35
Langue des signes	35

Discipline	Capacité d'accueil
Lettres classiques	35
Lettres Histoire	35
Lettres langue	Non ouvert en M1
Lettres modernes	175
Mathématiques	140
Mathématiques physique chimie	Non ouvert en M1
Philosophie	35
Physique chimie	105
S2I	35
SES	70
Sciences médico sociales	35
STI	35
SVT	70

